

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 30 septembre 2020

PRESENTS : Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
~~Christophe THIRY~~, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

CORONAVIRUS

Le Conseil communal confirme à l'unanimité les ordonnances de police rendant obligatoire le port du masque

- aux entrées et sorties d'écoles
- lors de la tenue des Marchés de Terroir
- pour les déplacements au sein des pêcheries.

PROTECTION DES DONNEES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter la convention relative à la mutualisation de l'emploi de délégué à la protection des données (DPD) entre les CPAS et communes de Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Sainte-Ode et Tenneville. Une révision du mode de répartition des coûts sera examinée au terme de la 1^{ère} année de fonctionnement afin de voir s'il n'est pas préférable de répartir les coûts de cet engagement en commun au prorata du nombre de traitements dans chaque entité.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver, comme suit, la modification budgétaire 3/2020 (en €):

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4 921 311,81	4 321 799,03
Dépenses exercices	4 845 412,28	3 717 125,35
Boni/mali exercice	75 899,53	604 673,68
Recettes exercices antérieurs	954 538,01	0,00
Dépenses exercices antérieurs	38 004,98	1 916 234,89
Prélèvements en recettes	0,00	1 535 285,22
Prélèvements en dépenses	500 000,00	223 724,01
Recettes globales	5 875 849,82	5 857 084,25
Dépenses globales	5 383 417,26	5 857 084,25
Boni global	492 432,56	0,00

Il décide également à l'unanimité de négocier le marché relatif au financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 avec Belfius Banque S.A. selon les modalités prévues par le cahier spécial des charges adopté par le Conseil communal le 25/7/18. Belfius Banque communiquera une nouvelle offre sur base des estimations d'emprunts reprises ci-après :

Libellé	MONTANTS en €	DUREE en .. années
---------	---------------	--------------------

Cour de l'école de Lavacherie – Supl.	20 938,13	20
Maison rurale à Lavacherie supl.	31 710,09	20
Place à Amberloup	515 428,63	20
MR Magerotte acquisition terrain	23 000,00	20
Cimetières de Lavacherie et Aviscourt	110 766,62	20
PIC Laval – N4	164 911,00	20

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder au déclassement du véhicule Jeep Opel Frontera et de le vendre de gré à gré sans publicité après consultation de plusieurs acheteurs potentiels.

Il décide par 8 voix pour et 2 voix contre (TANGHE, MACOIR) de procéder au déclassement du camion MAN Type TGS 400 6x6 BB et de le vendre de gré à gré avec publicité.

Il décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à l'acquisition d'un broyeur à branches et débroussailleuse. Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 36.433,10 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Il décide également à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif à l'aménagement paysager des cimetières de Lavacherie et d'Aviscourt. Il choisit la procédure ouverte comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 253.442,10 € TVA comprise sera financée par un subside et par un emprunt pour le solde.

Enfin, toujours à l'unanimité, le Conseil communal décide d'approuver

- le cahier des charges relatif à la réfection de la voirie entre Laval et la N4. Il choisit la procédure ouverte comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 395.849,56 € TVA comprise sera financée par un subside et par un emprunt pour le solde.
- le cahier des charges relatif au remplacement de la toiture du football d'Amberloup. Il choisit la facture acceptée (marchés publics de faible montant) comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 25.000 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve pour le solde.
- le cahier des charges relatif à la mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux. Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 38.962 € TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve.
- le cahier des charges relatif à la fourniture et pose de panneaux didactiques historiques. Il choisit la facture acceptée (marchés publics de faible montant) comme mode de passation du marché. La dépense estimée à 17.109,40 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve pour le solde.

VENTE DE BOIS

Vu la proposition du DNF de regrouper les ventes des communes de Sainte-Ode, Bertogne, Bastogne et Tenneville, au vu du faible nombre de lots que ces entités ont à vendre, le Conseil

communal décide à l'unanimité que les lots recensés et numérotés de 201 à 206 et 260 seront vendus par soumissions cachetées, au profit de la caisse communale.

IMMONDICES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'organiser une collecte sélective en « porte-à-porte » du papier-carton d'origine ménagère selon les termes de l'article 2 des statuts d'IDELUX Environnement et de retenir la fréquence de collecte suivante : une fois par deux mois pour l'ensemble du territoire communal.

VOIRIES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter le règlement complémentaire de circulation routière visant la route Tasiaux et la rue du Golet selon les termes suivants :

L'accès à la route Tasiaux est interdit à tout conducteur dans les 2 sens, à l'exception des cyclistes et de l'usage forestier. La mesure sera matérialisée par le placement de signaux C3 complétés d'un panneau M2 et d'un panneau additionnel portant la mention « Excepté usage forestier ».

L'accès à la Rue du Golet est interdit à tout conducteur dans les 2 sens, à l'exception des cyclistes et de l'usage forestier. La mesure sera matérialisée par le placement de signaux C3 complétés d'un panneau M2 et d'un panneau additionnel portant la mention « Excepté usage forestier ». Cette mesure devra être présignalée à Laneuville-au-Bois, au carrefour situé à hauteur de l'immeuble n° 11 par un panneau F45 sur lequel sera reproduite la signalisation matérialisant la restriction de circulation prévue.

Il décide également à l'unanimité de marquer son accord sur le bornage d'un tronçon du chemin vicinal à Tonny reliant la Rue de Porcheresse et la Rue de Bertifoy. Ce plan et le procès-verbal correspondant seront soumis à l'approbation du Conseil communal.

FABRIQUE D'EGLISE

Le Conseil communal rectifie à l'unanimité le comptes de la Fabrique d'Eglise d'Amberloup pour l'exercice 2019 comme suit :

Recettes ordinaires totales	18 832,69
Dont une intervention communale ordinaire de	16 732,92
Dépenses totales	21 904,31
Résultat comptable	10 128,66

ASSOCIATION

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à l' « a.s.b.l Territoire de Mémoire » un subside de 125 € pour l'année 2020.